

Arrêté ministériel portant nomination des membres de la Commission du patrimoine de la Haute Ecole Paul-Henri SPAANK

A.M. 28-02-2012

M.B. 27-04-2012

Modification :

A.M. 19-04-2016 - M.B. 04-05-2016

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, notamment l'article 34bis;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 2008 relatif au patrimoine des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française;

Sur proposition du Conseil d'administration de la Haute Ecole Paul-Henri SPAANK,

Arrête :

Modifié par A.M. 19-04-2016

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission du patrimoine de la Haute Ecole Paul-Henri SPAANK, sur proposition du Collège de direction :

- M. François DEBAST, Président;
- Mme Karin VAN LOON;
- Mme Martine HALIPRE. *[modifié par A.M. 19-04-2016]*

Article 2. - Sont nommés membres de la Commission du patrimoine de la Haute Ecole Paul-Henri SPAANK, sur proposition du Conseil d'Administration :

- Mme Dominique CHARLIER;
- M. Yves ROBÆY; *[modifié par A.M. 19-04-2016]*
- Mme Sylvie PAPART.

Article 3. - Sont nommés membres de la Commission du patrimoine de la Haute Ecole Paul-Henri SPAANK, eu égard à leurs compétences particulières :

- Mme Isabelle GERARDY;
- M. Tino BALESTRA.

Article 4. - Le présent arrêté cessera de produire ses effets le 14 septembre 2016.

Bruxelles, le 28 février 2012.

J.-Cl. MARCOURT

